



**EXTRAIT D'ARRETE PORTANT REFUS
DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **PC 94078 25 00024** du - 3 DEC. 2025
Transmis en Préfecture le

Un permis de construire a été **refusé** à

Domicilié (e) Monsieur TOUATI KHALED
8 RUE DES PYRAMIDES
91350 GRIGNY

En vue de la réalisation : Le projet consiste à une extension de maison

Sur un terrain sis 47 B RUE DANTON
Cadastré AE 87 LOT 1

Villeneuve-Saint-Georges, le

- 3 DEC. 2025

Madame le Maire
Conseillère départementale

Kristell NIASME



PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges, certifions que l'extrait
d'affichage de **refus** d'un permis de construire ayant fait l'objet de la décision municipale n° **PC 94078 25**
00024 du **3 DEC. 2025** a été affichée en Mairie du au conformément
aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,